

PROCES-VERBAL

du CONSEIL D'ADMINISTRATION N°6 Choisy le Roi – 7 Janvier 2017

SAISON 2016/2017

Présents :

E. TANGUY, C. ALBE, A. de FABRY, Y LABROUSSE, M. AKILIAN, C. MOURADIAN, JP DUBIER, F. AVABY

Excusés : A GRIGUER, J. TARRACOR, P. KURTZ, C BOULONGNE,

Assiste : A GEMISE FAREAU

Invité : A. DAGORNE

Le Président ouvre la séance à 10h45.

1 / Informations du Président :

Le Président informe les membres de son entretien lundi prochain avec la Directrice des Sports pour aborder la procédure d'appel à candidatures au poste de Directeur Technique National de la nouvelle olympiade. Il est répondu que C Boulongne cessera son activité auprès de la FFVB dès que la Direction des Sports l'indiquera à l'intéressé et à la Fédération.

Il revient sur les Trophées Generali du Sport Responsable : le club de Lys lez Lannoy a été récompensé en décembre dernier ; le Président félicite le club pour le développement des activités remarquables qui ont été primées et précise qu'il se rendra sur place dans les prochains mois.

Le Président fait part du souhait de TAHITI de réintégrer la FFVB ; le Président de ce territoire français, reconnu au plan international par la FIVB, a 100 clubs et 4 500 licenciés, a la volonté de participer aux Volleyades et exprime un souhait d'accompagnement en matière de formation.

Une discussion s'en suit entre les membres, notamment sur l'investissement fédéral possible concernant la formation, la politique de détection et la participation aux compétitions fédérales dont les Volleyades ; le Conseil décide qu'une convention soit élaborée pour que Tahiti puisse redevenir territoire ultramarin de la FFVB et de conclure une autre convention avec Tahiti comme Fédération associée.

2 / Approbation des Procès-Verbaux des commissions exécutives

*** PV adoptés :**

- CA n°5 du 13/12/2016 adopté à l'unanimité après prise en considération des modifications proposées par A de Fabry.

- CCEE n°2 du 13/12/2016 adopté à l'unanimité.

- CAS n°3 du 16/12 et n°4 du 22/12/2016 adoptés à l'unanimité

Date d'approbation : Adopté par le Conseil d'Administration des 10-11/03/2017

Date de diffusion : 13/03/2017

Auteur : Arnaud DAGORNE

- CCSR n°2 du 19/12/2016 adopté à l'unanimité
CCM n°1 du 8/10/2016 avec la nouvelle rédaction du point 1 suite aux remarques lors de la séance de Fin Novembre ; PV adopté à l'unanimité

*** PV pour information :**

- Commission électorale n°6 du 23/12/2016.

3 / Événementiel / Communication/ Marketing

- Volleyades et Mini-Volleyades 2017

Le Conseil confirme l'organisation des Volleyades à 24 équipes par genre.

- Finales de Coupe de France jeunes 2017

Le Conseil décide des attributions des Finales de Coupe de France comme suit :

- M13 F : VBC Le Haillan
- M 13 M : VC St Polois
- M 15 F : ASVB Yutz-Thionville
- M 15 M : St Avertin SVB
- M 17 F : St Barthelemy Anjou Volley Ball
- M 17 M : REC Volley
- M 20 F : St Raphael / Fréjus
- M 20 M : nouvelle candidature à lancer

- Euro 2019

Le Président informe les membres qu'une réunion se déroule près de la Gare de l'Est le vendredi 27 Janvier avec les 3 autres fédérations candidates. Cela sera l'occasion de faire un point sur le calendrier d'élaboration du dossier de candidatures à remettre à la CEV au plus tard le 1^{er} juin, et de discuter notamment de la répartition des charges d'organisation et du positionnement calendaire de cet Euro : il est en effet nécessaire d'échanger rapidement avec la CEV sur ce sujet et ce afin d'éviter un déroulement semblable à l'EURO 2017, fin Août début Septembre qui est trop tôt par rapport aux vacances estivales en France mais aussi pour les autres pays.

4 / Finances :

- Ligue de Nouvelle Calédonie :

Ses clubs lui paient directement les licences et la Ligue est chargée ensuite de reverser la part fédérale à la FFVB ; un projet de moratoire est en réflexion ; la FFVB a transmis, suite aux discussions récentes au sein de ce Conseil, une proposition d'aménagement sans aucune réponse reçue à jour ; après discussion entre les membres, le CA décide à l'unanimité l'application à compter de cette année 2017 du paiement direct des clubs à la FFVB.

- Croissance du nombre de licenciés à la FFVB

C Albe souligne aux membres que la hausse des licenciés constatée depuis 1 an s'exprime surtout dans les catégories jeunes et peu chez les séniors.

- **Actions à l'international**

A Dagonne indique que la demande de financement des actions internationales doit être déposée au CNOSF avant le 15 Février.

5 / Vie associative et fédérale :

- Réforme territoriale

A de Fabry présente les courriers et guides relatifs aux procédures de fusion d'association qui vont être envoyés aux Ligues absorbantes et aux Ligues absorbées.

Par ailleurs, les membres abordent l'AG de la Guadeloupe fixée au 15/01 ; il est constaté que la Ligue n'a pas transmis ses comptes de l'année 2015 à la FFVB alors qu'un moratoire a été conclu par la FFVB

- Reconnaissance de la délégation administrative aux nouvelles Ligues Régionales

Faisant suite aux textes adoptés et aux Assemblées Générales tenues, le Conseil décide à l'unanimité d'accorder la délégation administrative aux 13 Ligues constituées répondant aux exigences de la réforme territoriale

Il est précisé que les anciennes Ligues continuent de bénéficier pour leur territoire de la délégation administrative fédérale jusqu'au 30 juin.

A de Fabry rappelle le caractère impératif de la tenue des AG de fusion par les Ligues concernées avant le 30 juin 2017 afin que les fusions soient terminées au minimum un mois avant le début de la saison 2017/2018.

- Aides aux Ligues 2016

Y Labrousse fait le compte-rendu de la réunion du groupe de travail « Aides aux Ligues » tenue le 21 décembre. Il distribue aux membres plusieurs hypothèses de solde des versements tout en rappelant que l'enveloppe initiale a été fixée à 390 000 € (187 000 versés à ce jour)

Il ajoute que 10 Ligues n'ont pas déposé leur dossier avec les justificatifs ; M Akilian s'étonne que la Ligue Rhône Alpes soit concernée alors que l'ensemble des documents a été transmis à la FFVB le 19/12.

Après une large discussion entre les membres, le Conseil décide que la FFVB écrive aux Ligues concernées pour leur demander de renvoyer au plus tard le 16 janvier copie du dossier récapitulatif constitué et relatif aux aides aux Ligues, ainsi que la copie des justificatifs ; il est demandé au Directeur Général de coordonner l'envoi des courriers de ce dernier rappel avec Frédéric Guérin et Yves Labrousse.

- Ressources humaines

Y Labrousse demande que le recrutement du Responsable Développement, consécutif au départ de Frédéric Guérin, soit lancé rapidement.

Un projet de fiche de poste d'emploi d'avenir est distribué aux membres ; ses missions concerneront la gestion de la boutique fédérale et le suivi du bâtiment.

- Affaire disciplinaire

A de Fabry informe le Conseil de l'ouverture d'une procédure disciplinaire à l'encontre d'un dirigeant du CD 68.

- Demande du club de l'ACBB

Le club de l'ACBB a transmis à la FFVB une demande de report à titre exceptionnel de son match de Nationale 2 Masculin prévu le samedi 14 janvier en raison de la convocation en Equipe de France d'un de leurs joueurs titulaires.

Après discussion entre les membres, le Conseil donne à l'unanimité son accord et demande à la CCS d'informer les clubs et la CCA du report de ce match.

- Services civiques

A Dagorne informe les membres que l'Agence souhaite recueillir un rapport au 31/01 de l'état des recrutements dans les Ligues, CD et Clubs (nombre, profil des volontaires et missions proposées)

- Appel d'offres assurance de la FFVB

A Dagorne rappelle que la Fédération doit lancer au 1^{er} trimestre 2017 la consultation relative à l'assurance licence, conformément aux textes applicables en la matière ; il demande que la Commission Médicale fasse part de ses recommandations à considérer et propositions de réforme des garanties justifiées par les risques et accidents constatés depuis 2012.

La séance est levée à 18 heures.

Le Président,
Eric TANGUY

Le Secrétaire Général,
Alain DE FABRY